

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Permis de démolir au 27-29 avenue Jules Guesde – lot n°1 du secteur des Quatre-Chemins

Séance du 31 mars 2016

Convocation du 25 mars 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le trente et mars à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-cinq mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etait excusée :

Mme Sophie Ganne-Moison

Etaient absents :

M. Xavier Tamby,
Mme Catherine Lequeux,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 31 mars 2016

OBJET : Permis de démolir au 27-29 avenue Jules Guesde – lot n°1 du secteur des Quatre-Chemins

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R.421-27 et R.421-28,

Vu sa délibération du conseil municipal du 4 octobre 2007 soumettant les démolitions à permis de démolir,

Vu le plan local de l'urbanisme approuvé le 12 février 2015 et modifié le 24 juin et le 17 décembre 2015,

Vu ses délibérations du 31 janvier 2013 et du 12 février 2015 autorisant l'acquisition des pavillons du 27 et du 29 avenue Jules Guesde pour la mise en œuvre du lot n°1 du secteur de projet des Quatre-Chemins, correspondant à la résidence des Mésanges,

Vu sa délibération du 30 septembre 2015 décidant la vente des 27 et 29 avenue Jules Guesde à France Habitation dans le cadre de l'opération de rénovation de la résidence des Mésanges,

Considérant que dans le cadre de la vente à France Habitation, il est prévu que ce dernier procède à la démolition des pavillons du 27 et 29 avenue Jules Guesde, les formalités de permis de démolir ayant été préalablement assurées par la Ville,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

AUTORISE le maire à :

- déposer un permis de démolir relatif aux pavillons sis 27 et 29 avenue Jules Guesde ;
- transférer l'autorisation de démolir une fois obtenue à France Habitation.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Jean-Jacques Campan